

# SÉANCE DU 11 AVRIL 2011

~~~~~

Date de convocation : 5 avril 2011

L'an deux mille onze, le onze avril à dix huit heures trente minutes, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Marie Claude FOURNET, Maire.

Tous les conseillers en exercice étaient présents, à l'exception de Marie-Pierre REYNAUD, absente, et Jean-Claude GRAS, absent excusé (a donné son pouvoir à Lucien GOLLE).

Madame Nicole BOUET a été nommée secrétaire de séance.

- 1) Après lecture, le procès verbal de la séance du 14 mars 2011 est approuvé à l'unanimité.

## 2) Notification des quatre taxes

Suite à la réforme relative à la suppression de la taxe professionnelle, et la nouvelle répartition des recettes issues des taxes entre Région, Département, et commune, il est difficile d'avoir une idée précise du montant des recettes que la commune va percevoir.

Dominique Jouve demande s'il n'est pas nécessaire d'augmenter les taxes cette année, compte tenu des difficultés budgétaires rencontrées pour financer la réalisation de travaux d'investissement en 2011.

Après concertation, les élus décident à 10 voix pour et 2 abstentions de ne pas augmenter les taux des taxes en 2011, afin de constater les répercussions de cette réforme sur les sommes attribuées à la commune, mais envisagent dès à présent de prévoir des augmentations en 2012. Il est demandé à Monsieur Vial, Percepteur du Trésor Public, de proposer des simulations d'augmentation des taxes.

Pour mémoire, les nouveaux taux sont de ( part commune et Département suite à la réforme) :

Taxe habitation : 13.97 %

Taxe foncière : 7.50 %

Taxe foncier non bâti : 52.43 %

Taxe CFE( remplaçant la taxe professionnelle): 24.93 %

## 3) Compte administratif 2010 et Budget primitif 2011 de l'eau et l'assainissement

### a) Compte Administratif

Lucien Gollé souligne qu'il a constaté que les prévisions financières relatives aux charges à caractère général du budget prévisionnel 2010 étaient supérieures aux besoins réels constatés sur le compte administratif.

Il indique que ces charges prévisionnelles 2011 ont été minorées par rapport au budget précédent.

| <b>FONCTIONNEMENT</b>             | Dépenses     | Recettes     | Résultats          |
|-----------------------------------|--------------|--------------|--------------------|
| Fonctionnement 2010               | 145 462.78 € | 124 113.79 € | - 21 348.99 €      |
| Résultat antérieur reporté (2009) |              |              | 79 303.79 €        |
|                                   |              |              |                    |
| <b>Résultat à affecter</b>        |              |              | <b>57 954.80 €</b> |

| <b>INVESTISSEMENT</b>                 | Dépenses     | Recettes     | Résultats            |
|---------------------------------------|--------------|--------------|----------------------|
| Investissement 2010                   | 254 843.34 € | 129 504.62 € | -125 338.72 €        |
| Résultat antérieur reporté ( déficit) |              |              | 32 211.50 €          |
| Résultat                              |              |              | <b>- 93 127.22 €</b> |

Les membres du conseil municipal votent à l'unanimité le compte administratif 2010.

b) Affectation du résultat :

Le Conseil municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010, soit 57 954.80 €, décide d'affecter cette somme à la section de fonctionnement du budget primitif 2011.

c) Budget Primitif :

Le maire rappelle que l'ensemble des travaux relatifs à l'investissement et au fonctionnement 2011 ont été intégrés dans ce budget primitif.

| <b>FONCTIONNEMENT</b>                  | Dépenses            | Recettes            |
|----------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Fonctionnement 2011                    | 153 017.00 €        | 132 362.00 €        |
| Virement à la section d'investissement | 37 299,00 €         |                     |
| Excédent 2010                          |                     | 57 954.00 €         |
| <b>Total</b>                           | <b>190 316.00 €</b> | <b>190 316.00 €</b> |

| <b>INVESTISSEMENT</b>                    | Dépenses            | Recettes            |
|------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Investissement 2011                      | 371 666.00 €        | 427 495,00 €        |
| Résultat antérieur reporté               | 93 128.00 €         | €                   |
| Besoin de financement                    |                     |                     |
| Virement de la section de Fonctionnement |                     | 37 299,00 €         |
| <b>Total</b>                             | <b>464 794,00 €</b> | <b>464 794,00 €</b> |

Les membres du conseil municipal votent à l'unanimité le budget primitif 2011.

### 3) Compte administratif 2010 et budget primitif 2011 - budget de la commune.

#### a) Compte administratif 2010

| <b>FONCTIONNEMENT</b>             | Dépenses     | Recettes     | Résultats           |
|-----------------------------------|--------------|--------------|---------------------|
| Fonctionnement 2010               | 426 028.92 € | 439 408.73 € | 13 379.81 €         |
| Résultat antérieur reporté (2009) |              |              | 314 568.02 €        |
| <b>Résultat à affecter</b>        |              |              | <b>327 947.83 €</b> |

| <b>INVESTISSEMENT</b>           | Dépenses            | Recettes            | Résultats             |
|---------------------------------|---------------------|---------------------|-----------------------|
| Investissement 2010             | 208 794.84 €        | 40 284.67 €         | <b>-168 510.17 €</b>  |
| Résultat investissement reporté | 755.80 €            |                     |                       |
| Résultat à affecter - déficit   |                     |                     | <b>- 169 265.97 €</b> |
| <b>Total des sections</b>       | <b>635 579.56 €</b> | <b>479 693.40 €</b> |                       |

Les membres du conseil municipal votent à l'unanimité le compte administratif 2010 du budget communal.

#### b) Affectation du résultat :

Le Conseil municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010, soit 118641 €, décide de l'affecter à la section de fonctionnement du budget primitif 2010 à l'unanimité.

#### c) Budget Primitif 2011

| <b>FONCTIONNEMENT</b>                   | Dépenses     | Recettes     |
|-----------------------------------------|--------------|--------------|
| Fonctionnement 2011                     | 636 092.00 € | 517 451.00 € |
| Excédent de fonctionnement reporté 2010 |              | 118 641.00 € |

| <b>INVESTISSEMENT</b>               | Dépenses            | Recettes            |
|-------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Investissement 2011                 | 268 100.00 €        | 437 366.00 €        |
| Déficit investissement reporté 2010 | 169 266.00 €        |                     |
| <b>Total</b>                        | <b>437 366.00 €</b> | <b>437 366.00 €</b> |

Le conseil municipal adopte à 11 votes pour et 1 abstention le budget primitif section fonctionnement, et 8 votes pour et 4 abstentions le budget primitif section investissement. .

### 4) Cession de terrain de Mme ROULLET Arlette

Le Maire donne lecture du courrier de Maître Ripert sollicitant une délibération du conseil municipal autorisant le Maire à signer un acte notarié. Accord à l'unanimité.

## **5) Travaux du terrain de jeux**

Il est demandé aux membres du conseil municipal de consulter le document remis en séance, relatif au devis estimatif des premiers travaux de réalisation du terrain de jeux en dessous de l'école communale.

Le Maire rappelle qu'une enveloppe budgétaire a déjà été prévue au budget d'un montant de 15 000 euros.

Un accord de principe à la réalisation de ce projet est voté à l'unanimité par le conseil municipal.

## **Questions diverses**

Lucien Maury sollicite le conseil municipal pour prendre position contre l'utilisation du gaz schiste. Les élus ne se prononcent pas, n'ayant pas assez d'information sur ce sujet. Cette question sera mise à l'ordre du jour de la prochaine séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

Le prochain conseil municipal est fixé le lundi 9 mai 2011 à 20 heures.